



ministère
éducation
nationale



**Installation du groupe de travail :
« Professionnaliser les
accompagnants pour la réussite des
enfants et adolescents en situation
de handicap »**

**Mardi 16 octobre 2012
Lycée Marcel Deprez
39, Rue de la Roquette – 75011 Paris**

Sommaire

- Communiqué de presse 3
- Lettre de cadrage 4
- Biographie de Pénélope Komites,
présidente du groupe de travail 6
- Composition du groupe de travail 7

Mardi 16 octobre 2012

Communiqué de presse

Les Ministres George Pau-Langevin et Marie-Arlette Carlotti lancent le chantier de la professionnalisation des accompagnants des enfants et adolescents en situation de handicap

George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative et Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, se sont rendues ce matin dans le lycée professionnel Marcel Deprez à Paris 11^{ème}. Les ministres ont installé le groupe de travail sur la professionnalisation des accompagnants et transmis sa lettre de cadrage Pénélope Komitès, qui présidera les travaux.

Le rattachement aux deux ministères du groupe de travail permettra de proposer une action globale, en vue d'une continuité du parcours des jeunes en situation de handicap à l'Ecole, dans leur vie sociale et vers l'insertion professionnelle.

Cette démarche affirme la volonté commune des deux ministres d'œuvrer à la réussite scolaire et au bien être des enfants et adolescents en situation de handicap.

Pour Marie-Arlette Carlotti : « *Toutes les dimensions de l'accompagnant sont importantes, dans la classe et hors de la classe ; son rôle sera aussi de prendre en compte la singularité de chaque enfant pour l'aider à vivre comme tous les autres enfants* ».

Quant à George Pau-Langevin : « *dès cette rentrée scolaire, nous avons décidé de la création de 1 500 AVSI supplémentaires afin d'accompagner au mieux les élèves en situation de handicap. Nous souhaitons maintenant professionnaliser les accompagnants* »

Contacts presse :

Ministère délégué à la réussite éducative :
01 55 55 50 91 / sec.pressereussite@education.gouv.fr

Ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion
01 40 56 55 17 / cab-ph-presse@sante.gouv.fr

Lettre de cadrage

Madame la Présidente,

Vous venez de prendre la présidence du groupe de travail interministériel qui vise à professionnaliser les accompagnants des enfants et des adolescents en situation de handicap.

La vocation de ce groupe de travail s'inscrit dans la continuité des engagements du Président de la République en matière de handicap et de la concertation sur la refondation de l'école, dans l'objectif de permettre la réussite scolaire des élèves en situation de handicap.

Lors de la présentation du rapport sur la refondation de l'école, le 9 octobre, le Président de la République a déclaré : « je considère comme essentielle la valorisation du métier des personnels non-enseignants, qui accompagnent les élèves handicapés, souvent sans reconnaissance et avec des contrats de travail précaires ».

Le groupe de travail sera appelé à réfléchir et à rendre des conclusions sur la problématique de la professionnalisation de l'accompagnement de ces enfants et adolescents à besoins différents et particuliers.

Son rattachement à nos deux ministères lui permet de proposer une action globale, qui assure la continuité du parcours des jeunes en situation de handicap à l'École, dans leur vie sociale et vers l'insertion professionnelle.

L'accompagnement du jeune en situation de handicap est défini en fonction des modalités fixées par le plan personnalisé de compensation, sur la base de son projet de vie et répond à ses besoins individuels quel que soit le lieu de vie où il se trouve et quel que soit son handicap.

L'accompagnement doit être appréhendé dans sa globalité et dans tous les lieux fréquentés par l'enfant ou l'adolescent en situation de handicap : structure d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, plateaux techniques des stages et de l'alternance, structures d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, transports. Cela ne signifie pas pour autant que l'accompagnant exercera dans tous ces lieux mais indique que l'aide humaine ne se limite pas à l'école.

Cette aide humaine vise à inclure et à faire évoluer le jeune au sein de tous les espaces de vie sociale, à le confronter aux règles du vivre ensemble et donc à concourir à sa structuration et à son autonomisation progressive jusqu'à l'insertion professionnelle.

La compensation ne doit pas être un empêchement à l'autonomie et des évaluations régulières des effets de cette aide doivent être pilotées par les Maisons départementales de personnes handicapées via les équipes pluridisciplinaires d'évaluation et les commissions des droits et de l'autonomie.

L'une des mesures arrêtées à l'issue de la Conférence Nationale du Handicap du 8 juin 2011 annonçait le lancement d'un plan des métiers du handicap.

Le travail mené par ce groupe doit permettre de dégager les contours de cette nouvelle profession d'accompagnant qui inclura notamment les personnels intervenant au sein de l'Ecole : les auxiliaires de vie scolaire et les assistants de scolarisation.

La reconnaissance et la pérennisation de la fonction d'accompagnant doivent en passer par la définition d'un référentiel de compétences et d'activités.

Ces professionnels seront appelés à intervenir dans des structures et sous des tutelles différentes.

Un niveau de diplôme minimum validé par toutes les institutions concernées devra être envisagé.

C'est à partir de ce référentiel qu'il pourra être répondu à la question de savoir si cette nouvelle profession doit être rattachée à un ou des diplômes existants ou à une spécialisation spécifique et complémentaire afin d'aboutir à une proposition de cadre d'emploi commun.

La formation initiale et continue s'ancrera sur ce cadre d'emploi commun permettant ainsi des passerelles d'une institution à l'autre et donnant des perspectives d'évolution de carrière. Il conviendrait que l'Education nationale et le secteur médico-social ne soient pas les seuls recours et ressources et que d'autres acteurs institutionnels s'engagent dans cette démarche de formation.

Dans le champ de l'accessibilité au savoir et à la formation, l'Education nationale assure les supports budgétaires des auxiliaires de vie scolaire et des assistants de scolarisation dont les interventions font l'objet d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées mais des pistes seront à rechercher afin d'identifier les financements mobilisables et pouvant être dédiés à l'accompagnement dans tous les aspects de la vie sociale de l'enfant et de l'adolescent handicapé, répondant ainsi au principe d'une société inclusive au sens de la loi du 11 février 2005. Ces financements diversifiés et pérennes auront à allier les compétences de l'Etat avec d'autres organismes institutionnels financeurs.

Vous vous appuyerez sur les services de nos administrations centrales : la DGESCO pour le Ministère délégué à la Réussite éducative et la DGCS pour le Ministère délégué aux Personnes Handicapées et à la lutte contre les exclusions qui vous apporteront tout leur soutien et les documentations nécessaires dans le pilotage et la coordination de votre groupe de travail.

Pour conduire vos travaux, vous pourrez faire appel à des expertises extérieures en auditionnant des Parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, des experts dans les domaines éducatif et médico-social que vous choisirez pour leurs réflexions et/ou expériences en la matière.

Vous rendrez un rapport au cours du premier trimestre 2013 qui sera rendu public après validation par nos ministères.

Nous vous prions de croire Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

George Pau-Langevin,
Ministre déléguée à la réussite éducative

Marie-Arlette Carlotti,
Ministre déléguée chargée des
personnes handicapées et de la lutte
contre l'exclusion

Biographie de Pénélope Komites, présidente du groupe de travail



Née à Clamart en 1959, diplômée de l'École normale d'Antony, Pénélope Komites est impliquée depuis plus de dix ans auprès des personnes en situation de handicap, à la fois dans sa vie professionnelle et dans ses engagements politiques.

Après une première carrière dans l'enseignement et un parcours professionnel dans l'associatif, elle est élue au Conseil de Paris en 2001 et devient adjointe au maire de Paris en charge des personnes handicapées. Dans ce cadre, elle pilote le schéma pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées et le schéma directeur d'accessibilité de la voie publique aux personnes handicapées. Elle a également mis en place un groupe de travail destiné à améliorer la situation de l'autisme à Paris.

Ses fonctions auprès de Bertrand Delanoë la conduisent à présider la Maison départementale des personnes handicapées de Paris, sa commission exécutive et la commission d'accès aux droits (CDAPH) ainsi que l'hôpital Esquirol. Elle est aujourd'hui élue adjointe au maire du 12^{ème} arrondissement en charge des affaires sociales, de la santé, de la solidarité et des personnes en situation de handicap.

Conseillère technique du président de la région Ile-de-France depuis 2004, elle accompagne Jean-Paul Huchon dans la mise en œuvre des politiques régionales dédiées à l'action sociale, au handicap, à la santé et aux formations sociales et paramédicales.

Elle donne également des cours sur la protection sociale dans le cadre du diplôme universitaire de « mandataire judiciaire à la protection des majeurs » à Paris II.

Pendant la campagne présidentielle de François Hollande, Pénélope Komites était chargée du handicap au sein du pôle social animé par Marisol Touraine.

Les membres du groupe de travail

ADF (Assemblée des départements de France) :

André MONTANE, vice-président du Conseil général de l'Ariège

DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) :

Maud LAMBERT, chargée de mission insertion professionnelle

CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) :

Frédéric MARINACCE, Directeur des politiques familiales et sociales

FNASEPH (Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap) :

Sophie CLUZEL, présidente

UNAPEI (Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés) :

Christel PRADO, présidente

PEP (Pupilles de l'enseignement public) :

Jean-Pierre VILLAIN, président

FFDYS (Fédération française des troubles spécifiques du langage et des apprentissages) :

Diane CABOUAT, vice-présidente

UNISDA (Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif) :

Cédric LORANT, président

UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et handicapées psychiques) :

Chantal ROUSSY, vice-présidente

AUTISME France :

Danièle LANGLOYS, présidente

APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) :

Jean-Louis GARCIA, président

APF (Association des paralysés de France) :

Jean-Marie BARBIER, président

FCPE (Fédération des conseils des parents d'élèves) :

Annabelle BILAUD, Administratrice Handicap

PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public) :

Valérie MARTY, présidente

APPEL (Association parents d'élèves de l'enseignement libre) :
Claude FROMENTIN, membre du bureau national en charge des problématiques liées au handicap

CIH (Comité interministériel du handicap) :
Agnès MARIE-EGYPTIENNE, Secrétaire générale

CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) :
Agnès MARIE-EGYPTIENNE

DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) :
Nathalie CUVILLIER, sous-directrice de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées

DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) :
Sandrine LAIR, Chef du bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves handicapés

MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) :
Annie COLETTA, vice-présidente

CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) :
Emmanuelle DUBEE, Directrice adjointe

CEDIAS (Centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales) :
Jean-Yves BARREYRE, directeur

UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) :
Martine VIGNAU, secrétaire nationale

UNSA –SE (Union nationale des syndicats autonomes) :
Gilles LAURENT, Délégué national

FSU (Fédération syndicale unitaire) :
Emmanuel GUICHARDAZ, secrétaire national

CFDT (Confédération française démocratique du travail) :
Michèle ZORMAN, secrétaire nationale SGEN-CFDT

FO (Force ouvrière) :
Anne BALTAZAR, secrétaire confédérale

CGT (Confédération générale du travail) :
Solange FASOLI, chargée de mission travail / handicap

UNAISSSE (Union nationale pour l'avenir de l'inclusion scolaire, sociale et éducative)
Cyril BAUDET, ex vice-président, mandaté par le conseil d'administration

UNAEVS (Union nationale des employés, auxiliaires de vie scolaire et d'assistants de scolarisation) : Muriel MICHELIN, présidente

THALES :

Gérard LEFRANC, directeur de la mission insertion

SNCF :

Laurent THEVENET, responsable mission handicap

Fondation d'Auteuil :

Marie-Noëlle JULIEN, directrice territoire

MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) :

Annie BRETAGNOLLE, chargée de mission handicap

IGEN (Inspection Générale de l'Education Nationale) :

Jean-Pierre DELAUBIER, assesseur du doyen de l'IGEN

UNALG (Union Nationale des Associations Laïques Gestionnaires) :

David CLUZEAU, président

IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) :

Martine CARAGLIO, Inspectrice générale

Groupe Casino

Séverine REBOULLET, Directrice SST / Handipacte

Concertation sur la refondation de l'école :

Dominique GILLOT, sénatrice du Val d'Oise, coordinatrice du sous groupe sur la réussite des élèves en situation de handicap dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'école